

INFORMATION CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 19 décembre 2016

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 19 décembre 2016 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick MIGNOLA, maire.

Présents:

Monsieur Patrick MIGNOLA,
Monsieur Marc CHAUVIN,
Madame Chantal GIORDA,
Monsieur Jean-Michel PICOT,
Madame Françoise VAN WETTER,
Monsieur Thierry GERARD,
Monsieur Frédéric BRET,
Monsieur Alexandre GENNARO,
Monsieur Jean-Louis LANFANT,
Madame Karine POIROT,
Madame Christelle CHALENDARD,

Monsieur Denis JACQUELIN, Monsieur Gilbert DUBONNET, Madame Isabelle CHABERT, Madame Stéphanie ORR, Madame Aya N'GUESSAN, Monsieur Julien MONNET, Madame Sophie MUZEAU, Monsieur Yves MARECHAL, Monsieur Robert GARDETTE, Monsieur Gérard BLANC.

Absents représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom : Madame Joséphine KUDIN à Monsieur Patrick MIGNOLA, Madame Angélique GUILLAND à Madame Karine POIROT, Madame Maud GALLICE à Monsieur Marc CHAUVIN, Monsieur Maxime SIEYES à Monsieur Thierry GERARD, Madame Claire YAKOUB à Madame Chantal GIORDA, Monsieur Philippe MANTELLO à Monsieur Yves MARECHAL, Madame Viviane COQUILLAUX à Monsieur Robert GARDETTE, Madame Brigitte BEL à Monsieur Gérard BLANC.

Convocation du Conseil municipal envoyée le mardi 13 décembre 2016. Affichage de la convocation le mardi 13 décembre 2016.

Hôtel de ville
Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com



Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Gilbert DUBONNET comme secrétaire de séance :

- > **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 850 € au Comité Handisport Savoie au titre de 2016.
- ➤ APPROUVE, à l'unanimité, les règlements et les conventions d'occupation des salles communales ainsi que les règlements particuliers de la salle Saint-Etienne et de la salle festive; approuve les termes des conventions à intervenir avec les utilisateurs; approuve les redevances d'utilisation des salles communales applicables au 1 er janvier 2017.
- > APPROUVE, à l'unanimité, le nouveau tableau des effectifs du personnel communal arrêté à la date du 1er janvier 2017.
- ➤ APPROUVE, à l'unanimité, les termes du projet de convention provisoire d'entretien des espaces libres situés sur les lots privés de la ZAC du Val Fleuri à intervenir avec chacun des syndicats des copropriétaires, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017.
- > **DECIDE**, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur des produits pour un montant 5 006,14 € pour les années 2010 à 2016.
- ➤ AUTORISE, à l'unanimité, dans le cadre de la maîtrise foncière de l'opération « La Plantaz », l'EPFL à acquérir la parcelle cadastrée section E n° 26, située 325 rue de la Concorde ; accepte les modalités d'intervention de l'EPFL, en particulier le mode de portage de cette opération et les modalités financières ; charge Monsieur le Maire de signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier la convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL et ses éventuels avenants.
- ➤ ELIT Monsieur Patrick MIGNOLA, Monsieur Marc CHAUVIN, Madame Françoise VAN WETTER et Monsieur Frédéric BRET conseillers communautaires au sein de la Communauté d'agglomération Chambéry Métropole Cœur des Bauges.

Le Maire,

Patrick MIGNOLA.